**Règlement et inscription**

La fiche d'inscription doit nous être envoyée au plus tard le 26 Février 2023, accompagnée du règlement à l'ordre de Seignosse Animation, de la photocopie de la carte d’identité et de ce règlement à l'adresse

suivante :

**SEIGNOSSE ANIMATION 22, Avenue du Parc des Sports 40510 SEIGNOSSE**

Important : Toute inscription non acquittée à la date ci-dessus sera considérée comme nulle.

L'attribution des places se fera dans l'ordre d'arrivée. En cas de défection de l'un des exposants, ses droits d'inscription ne lui seront pas restitués.

L'installation se fera à partir de 7h, avant de pouvoir s'installer, les exposants devront obligatoirement passer par les organisateurs afin de vérifier la validité de leur réservation et leur acquittement. Aucun exposant n'a le droit de s'installer, sans que l'un des membres de l'association ne l'ai autorisé. Nous nous autorisons à modifier son emplacement dans le cas contraire.

Seuls les objets personnels usagés n'ayant pas été achetés dans un but de revente, peuvent être vendus ou échangés.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, et/ou sinistres des Objets. Nous remercions les exposants de laisser propre l'emplacement qui leur a été attribué.

**Fiche d'inscription à retourner**

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de mètres           mètres x4 € (sans table, à l'extérieur) =        €

Nombre d’emplacement                x 8 € (à l’abri avec table 2,20m)=             €

Pièces à joindre : carte d'identité n°

Délivré à                                                         le

Je souhaite participer au vide-grenier du 5 Mars organisé par Seignosse Animation.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur

avoir participé à moins de 2 vide-greniers dans l'année et ne pas être commerçant. Je déclare également avoir pris acte du règlement.

Fait le                          à

Signature